

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois-illegitimes-des-actes-de-profanation-des/article/en-france-comme-en-italie-l-exercice-de-la-liberte-de-culte-est-compromis>

En France, comme en Italie, l'exercice de la liberté de culte est compromis

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : mardi 28 avril 2020

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

En France, comme en Italie, l'exercice de la liberté de culte est compromis

En France, comme en Italie, l'exercice de la liberté de culte est compromis

« En France, le 1er mars 2020, l'épiscopat anticipa plus de quinze jours à l'avance le confinement général annoncé par Emmanuel Macron le soir du 16 mars...

Le président de la république Emmanuel Macron trahit les évêques en décidant le 21 avril, après une discussion avec les francs-maçons, que les lieux de culte ne rouvriront pas le 11 mai comme pour d'autres établissements accueillant du public, mais en juin. Le 23 mars, il annonçait déjà le prolongement du confinement après une réunion avec les francs-maçons.

Le Père Michel Viot explique sur son blog : « qu'on se le dise, il n'y a nulle résilience en enfer. Le conseil national de la résilience qui en serait l'anti chambre et et au sein duquel on s'imagine pouvoir faire assoir les représentants de l'Eglise catholique à côté des chefs des Obédiences maçonniques est une sinistre farce. » (Le Blog du Père Michel Viot)

Comme en France, en Italie il y eut « une sorte de reddition sans précédent, non seulement totale, mais même préventive, avec les évêques, qui ont annulé toute fonction religieuse, avant même qu'un décret ne les y oblige... » (Corrispondenza Romana).

Et comme en France, cinq jours plus tard, la même chose s'est passée en Italie : "le président du Conseil italien, Giuseppe Conte, a annoncé dimanche 26 avril une série de mesures pour alléger le confinement auquel sont soumis les Italiens depuis le 9 mars.

De nombreuses activités devraient reprendre progressivement... En revanche, les messes avec participation des fidèles restaient interdites, ce qui a suscité le mécontentement de la Conférence Épiscopale Italienne (CEI), selon un article publié sur Vatican News. Mais cette fois-ci, comme en France où la Conférence des évêques de France (CEF) réagit le 21 avril en annonçant avoir communiqué la veille au matin au Premier ministre Édouard Philippe, une demande de reprise des messes publiques dès le dimanche suivant le déconfinement, soit le dimanche 17 mai, les évêques italiens ont également réagi dans la journée même du 26 avril avec cette note de la CEI :

« les évêques italiens ne peuvent accepter de voir l'exercice de la liberté de culte compromis. Il devrait être clair pour tous que l'engagement au service des pauvres, si important dans cette situation d'urgence, découle d'une foi qui doit être nourrie à sa source, en particulier la vie sacramentelle », explique une note de la CEI publiée dans la foulée de l'intervention du président du Conseil, toujours selon Vatican News.

Le décret de la présidence du Conseil des ministres adopté le 26 avril. « exclut arbitrairement la possibilité de célébrer la messe avec le peuple », peut-on lire. Il est rappelé à la Présidence du Conseil et au Comité technico-scientifique qu'ils ont le devoir de distinguer entre leur responsabilité - donner des indications précises de nature sanitaire - et celle de l'Église, appelée à organiser la vie de la communauté chrétienne, dans le respect des mesures prévues, mais dans la plénitude de leur autonomie".

... la CEI rappelle que la ministre de l'Intérieur Luciana Lamorgese avait déclaré au quotidien *Avvenire* que « de nouvelles mesures étaient à l'étude par le gouvernement pour permettre l'exercice le plus large possible de la liberté de culte ». Des propos encourageants tenus le 23 avril dernier « après une discussion continue et disponible entre le Secrétariat général de la CEI, le ministère de l'Intérieur et la présidence du Conseil elle-même ». Au cours de cet échange, l'Église italienne avait « accepté, avec souffrance et sens des responsabilités, les limites gouvernementales assumées pour faire face à l'urgence sanitaire ».

Et elle avait aussi souligné « de manière explicite qu'au moment où les limites supposées pour faire face à la pandémie seraient réduites, l'Église exige de pouvoir reprendre son action pastorale ».

Entretemps, nous apprenons le 22 avril que dimanche 19 avril « trois policiers armés ont fait irruption dans une église parisienne pour demander l'arrêt d'une messe » (*Le Figaro*)

Au Canada, on commence à comprendre que « si c'est OK pour sortir et acheter de la bière ou de la restauration rapide, il n'y a aucune raison de garder les églises fermées ».

Aux Etats-Unis, des évêques américains annoncent le retour des messes publiques.

Les évêques trompés par la franc-maçonnerie ont supprimé les messes pendant le Carême 2020 et supprimé les messes de Pâques, plus grande fête chrétienne..., en s'imaginant que nous étions au service des pauvres sans la Parole de Dieu, sans la vie sacramentelle. Puissent-ils trouver notre Galilée à tous ! »

Site source :

[Christ Roi](#)

Autorisé ? Reprise ? Secteur d'activité Remarques

Oui Magasins Tous les magasins seront ouverts mais les commerçants peuvent autoriser l'accès seulement aux porteurs de masque.

Attention Aller dans un centre commercial Réouverture des centres commerciaux sauf avis contraire des préfets.

Attention Ecoles maternelles Réouverture progressive à partir du 11 mai, sur la base du volontariat.

Attention Ecoles primaires Réouverture progressive à partir du 11 mai, sur la base du volontariat.

Attention Collèges Réouverture progressive à partir du 18 mai, dans les départements les moins touchés, en commençant par les 6e et 5e. Port du masque obligatoire pour les élèves.

Non Lycées Décision fin mai pour la réouverture des lycées, en commençant par les lycées pro.

Attention Crèches Limitées à des groupes de 10 enfants. Plusieurs groupes de 10 enfants sont possibles s'ils ne se croisent pas. Port du masque obligatoire pour les encadrants.

Non Bars, restaurants, cafés, discothèques Décision prévue fin mai.

Oui Aller au marché Réouverture sauf contre-indication du maire ou du préfet.

Attention Revoir ses proches Dans les limites d'un déplacement de 100km, dans le même département et pas plus

de 10 personnes à la fois.

Oui Transport public Adaptation des horaires, seulement les personnes qui travaillent aux heures de pointe.

Attention Faire du sport Pratique sportive individuelle est autorisée. Les sports dans des lieux couverts, les sports collectifs et les sports de contact demeurent interdits.

Oui Profession de contact (coiffeur, esthéticien,...) Aucune contre-indication à leur ouverture, dans le respect des gestes barrières.

Attention Aller au musée Possible mais seulement dans les petits musées, les grands musées (Louvre par exemple) demeurent fermés.

Attention Enterrement Toujours limité à 20 personnes maximum.

Non Mariage Les mariages doivent être reportés

Non Aller au cinéma Non pas avant le 2 juin. Décision prévue fin mai.

Oui Industrie Aucune contre-indication à la reprise, dans le respect des gestes barrières.

Non Voyage à l'étranger Aucun voyage de plus de 100km ou hors département n'est autorisé sauf pour motif impérieux ou professionnel.

Attention Voyage en France Aucun voyage de plus de 100km ou hors département n'est autorisé sauf pour motif impérieux ou professionnel.

Attention Aller dans un parc Ouverture des parcs le 11 mai dans les départements les moins touchés.

Non Aller à la plage Les plages restent fermées au moins jusqu'au 1er juin.

Oui Visiter un parent dans un Ehpad Aucune contre-indication, dans le respect des gestes barrières.

Oui Aller au cimetière Ouverture des cimetières le 11 mai.

► Attention Aller dans un lieu de culte Les lieux de culte seront ouverts le 11 mai mais aucune cérémonie ne s'y déroulera.

Attention Faire un barbecue entre amis Oui, dans un maximum de 10 personnes.

Non Aller voir un match Les saisons sportives 2019-2020 sont annulés. Elles ne recommenceront pas avant septembre 2020.

Oui Aller à la bibliothèque Les bibliothèques et médiathèques ouvriront le 11 mai.

Non Participer à un festival Tous les événements regroupant plus de 5000 personnes ne pourront se tenir avant septembre.

Non Aller à un concert Non pas avant le 2 juin. Décision prévue fin mai.

Attention Aller dans un parc d'attraction / un zoo Non précisé par le Premier ministre.

Source :

[l'écho](#)